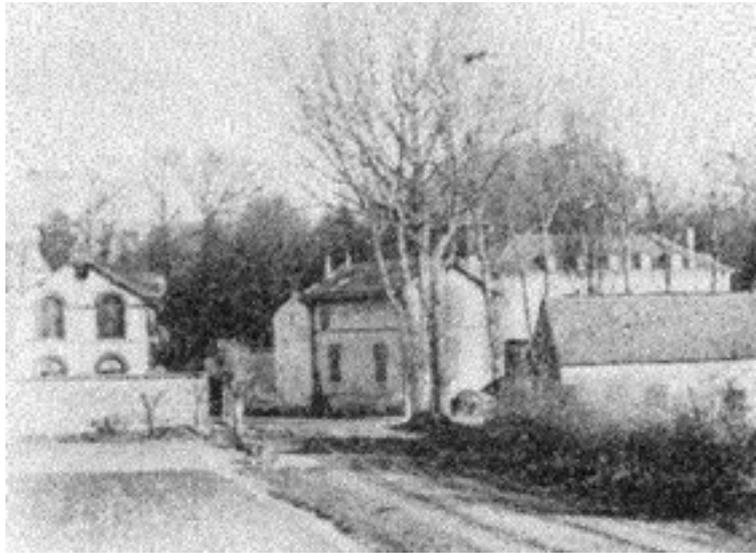


1923 : nouvelle acquisition, Mairie



Sur cette carte postale d'avant la guerre 14-18 l'on voit :

1°) à gauche, **le pignon ouest** de la maison-commune avec son étage à deux fenêtres, le mur de la cour de récréation.

2°) au premier plan : **le chemin de Maco** (rue des sablières), qui conduit aussi à l'église.

3°) des habitations mitoyennes, tout en longueur, logement de **briquetiers**.

4°) vis à vis la maison commune, les bâtiments de la propriété Lelarge, dont un immeuble à **cinq mansardes**.

Les **bombardements** ont anéanti presque tout ce centre du village à l'exception de la maison mansardée seulement endommagée.

En sa séance extraordinaire du 20 octobre 1922, le Conseil municipal se réunit dans une salle **provisoire** puisque la belle Mairie-école a été détruite par « faits de guerre ».

Une somme de 107 149 fr(1914) a été allouée pour la construction d'un édifice de « *même importance et de même destination* ». Cette somme est **insuffisante** pour une construction scolaire neuve, conforme aux nouvelles instructions.

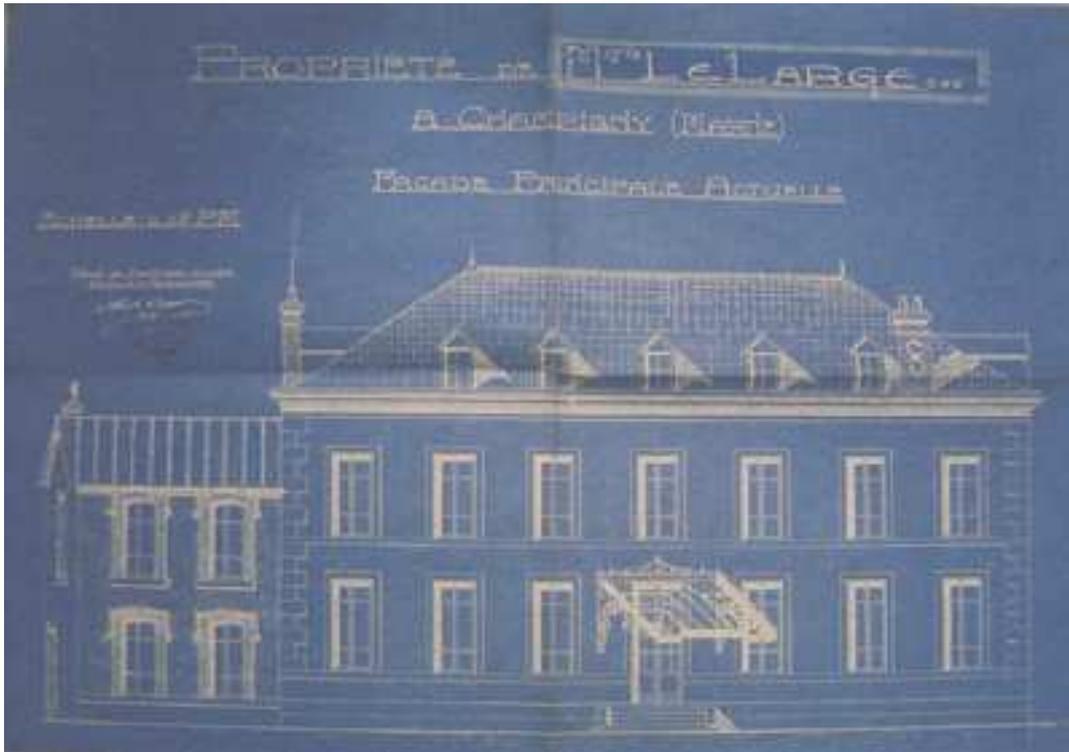
« *Le Conseil envisage la possibilité d'acquérir l'immeuble, propriété des héritiers de Mme veuve F.Lelarge, immeuble en grande partie réparé par sa propriétaire pour environ 200 000fr* ».

Le prix exigé est de 50 000fr y compris les 34 ares de terrain. Bien sûr il faudra *l'aménager convenablement : cour de récréation, préau, vestibule, lavabo,*

clôture, agrandissement des baies... mais l'opération paraît **avantageuse** pour la Commune.

Le Conseil s'engage à voter un emprunt auprès du CFF à 7,50% amortissable en 35 années, en complément des dommages de guerre alloués. La Commune doit s'imposer pendant 30 années à partir de 1924 afin d'amortir cet emprunt.

M. Henri Loilier, maire, est chargé de l'exécution de l'**arrêté préfectoral** du 15 septembre 1923 autorisant cette acquisition de Mairie-Ecole.



Les plans sont dressés par l'architecte Alphonse Bauve.
Sur cette façade on distingue un **petit bâtiment** annexe, à gauche, qui sera démoli pour permettre l'entrée à l'école.
Les matériaux récupérés serviront à la construction de la **maison du garde** champêtre à l'emplacement de l'ancienne Mairie-école. (aujourd'hui Square Noël Prat, décédé en service, au passage à niveau de la rue de l'Isle)

B. Boussard